

Luxembourg, le 4 juin 2020

Communiqué de Presse

Suivi des Résolutions du Parlement des Jeunes de la session 2018/2019

Depuis sa création en 2008, le Parlement des Jeunes se retrouve en fin de session à la Chambre de Députés pour son traditionnel « HEARING », moment clé pour les jeunes parlementaires, afin de partager leurs opinions et avis avec les Députés et Ministres. Depuis la session 2017/2018 le Bureau Exécutif du Parlement des Jeunes s’est fixé l’objectif de rechercher un suivi plus rigoureux de ses résolutions et avis au-delà du HEARING, notamment par le biais de discussion desdites résolutions au sein des commissions de la Chambre des Députés.

Le Bureau Exécutif actuel du Parlement des Jeunes se réjouit donc que les efforts des dernières années ont finalement porté leurs fruits et remercie chaleureusement le Président de la Chambre des Députés pour son encouragement et les retours reçus de la Chambre par rapport aux résolutions présentées lors du dernier HEARING du 7 juin 2019.

A part le suivi des résolutions dans la Chambre des Députés, les Bureaux Exécutifs du Parlement des Jeunes de 2018/2019 et 2019/2020, dans un souci de suivi et un esprit de continuité des travaux, ont demandé des entrevues avec tous les partis représentés dans la Chambre des Députés, de leurs sections « jeunes » ainsi qu’avec les Ministres compétents en vue des thèmes et matières abordés dans les résolutions.

Suite aux retours reçus, 6 entrevues avec des partis politiques et leurs sections de jeunesse (CSV, DP, déi gréng, déi Lénk, LSAP et Piraten) et 3 entrevues, avec les Ministres Monsieur Xavier Bettel, Monsieur Claude Meisch et Madame Carole Dieschbourg, ont eu lieu dans la période de juin à décembre 2019, une entrevue avec ADRenalin a eu lieu en mai 2020. Par conséquent, le Bureau Exécutif du Parlement des Jeunes aimerait partager ses réflexions, observations et conclusions sur les échanges menés autour des résolutions et avis suivants.

Avis du Parlement des Jeunes sur le projet de loi 7265/05

En général, le Parlement des Jeunes se prononce satisfait que cet avis ait été traité dans la Chambre des Députés et a mené à des réévaluations du projet de loi, notamment concernant l’élément des tuteurs de stage. Cependant le PJ déplore qu’il n’y ait pas eu de vrai changement concernant les stages scolaires et regrette qu’une motion sur la prise en charge du matériel pour les apprentis ait été rejetée dans la Chambre des Députés, et que l’idée d’une « Foire des Stages » ou une plateforme d’échange physique entre élèves recherchant un stage et patrons n’ait été jugé réalisable par le Ministère de l’Education nationale.

Tablettes dans l’éducation scolaire

Le Parlement des Jeunes apprécie la vision pour l’utilisation des tablettes numériques dans l’éducation secondaire au Luxembourg. Le Parlement des Jeunes est bien conscient que tout changement, progrès et innovation prend son temps. Toutefois ceci n’empêche pas que les déficiences identifiées par les élèves (expertise des enseignants, ouverture d’esprit envers les nouvelles technologies, infrastructure informatique des lycées, manuels scolaires disponibles électroniquement) soient prises au sérieux, et remédiées dans les meilleurs délais. Dans cet aspect, le Parlement des Jeunes continue à revendiquer des formations continues et obligatoires sur les technologies numériques/informatiques pour les enseignants et se prononce favorablement sur le développement continu du potentiel des tablettes numériques en faveur d’un enseignement diversifié, interactif, participatif et de haute qualité.

Gestion de déchets au Luxembourg

Concernant cette résolution de sa Commission « Environnement », le Parlement des Jeunes, constate que les partis politiques, ainsi que Madame la Ministre Dieschbourg, partagent, en grande partie, les préoccupations des jeunes sur l'importance de la gestion des déchets et les défis rencontrés face au changement climatique et à la protection de l'environnement.

Le Parlement des Jeunes trouve regrettable qu'un système uniforme de la gestion des déchets n'existe au Luxembourg. Les échanges très instructifs en cette matière ont amené le Parlement des Jeunes à apprécier l'autonomie communale en matière de gestion de déchets. Toutefois, le Parlement des Jeunes se prononce en faveur d'un dialogue entre les différents acteurs (Ministère, communes, syndicats et société civile) afin de travailler encore plus étroitement ensemble en vue de mettre en place, de manière volontaire, un système plus uniforme de gestion des déchets.

Système électoral au Luxembourg

Le Parlement des Jeunes est bien conscient des résultats très clairs du référendum en 2015 et comprend que les décideurs politiques du gouvernement luxembourgeois n'ont actuellement pas de mandat « politique » pour attribuer le droit de vote aux jeunes à partir de l'âge de 16 ans ainsi qu'aux résidents non-luxembourgeois.

Toutefois, le Parlement de Jeunes en tant qu'acteur de la société civile, a un mandat « moral » sur cette question et continuera à revendiquer et sensibiliser sur le droit de vote à partir de l'âge de 16 ans (et non sur une obligation de vote à cet âge) en vue de la création d'une démocratie plus inclusive. En ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté, le Parlement des Jeunes ne peut être tenu uniquement responsable en cette matière. Voilà pourquoi il continue à revendiquer un renforcement, une amélioration et une augmentation des cours d'éducation à la citoyenneté, ou des activités de l'éducation non-formelle dans ce domaine, et ainsi combler le fossé entre le monde politique et le monde scolaire.

De plus, le Parlement des Jeunes maintient sa proposition d'une réforme des circonscriptions électorales ainsi que l'évaluation des différentes méthodes de panachage, envisageant ainsi un système électoral qui permettra aux citoyens d'élire ses représentants au-delà de limites géographiques.

Regard vers la session 2019/2020

Au-delà du suivi des résolutions de la session 2018/2019, le Parlement des Jeunes est déjà bien lancée dans la recherche sur de nouvelles thématiques pour la session en cours. Les nouvelles résolutions, portant entre autre sur les « Space Laws », l'individualité dans l'éducation, la santé mentale, le logement et le plan climat national, seront présentées, amendées et votées lors de la Plénière Finale en septembre 2020 et ensuite présentées à la Chambre des Députés en octobre 2020. Le Parlement des Jeunes, dorénavant, se réjouit déjà de continuer les dialogues constructifs et instructifs avec les décideurs du monde politique.

Pour le Parlement des Jeunes

Alec Hansen

Président, Bureau Exécutif (2019-2020)

Moritz Ruhstaller

Président, Bureau Exécutif (2018-2019)

A propos du Parlement des Jeunes

Le Parlement des Jeunes (PJ) est une plateforme où chaque jeune âgée entre 14 et 24 ans habitant au Luxembourg ou fréquentant un établissement scolaire luxembourgeois a l’occasion de discuter et débattre avec d’autres jeunes sur des sujets qui l’intéresse et qui touche sa vie de tous les jours.

Pendant l’année, les membres du Parlement des Jeunes se rencontrent environ deux fois par mois (vendredi ou samedi) en petit groupe dans des commissions thématiques (Affaires étrangères, Economie, Education, Egalité des Chances, Environnement) et deux fois par an en assemblée plénière. Ensemble, les jeunes élaborent par la suite des propositions qui seront adressées à la Chambre des Députés et aux Ministères.

Tout au long de l’année, des formations (sur la rhétorique, rédaction de résolution, communication etc.), des activités de teambuilding et des visites sont aussi organisées afin de soutenir au mieux les jeunes dans leur mission.

Pour plus d’informations: www.jugendparlament.lu

Les résolutions du Parlement des Jeunes peuvent être consultées et téléchargées ici : <https://www.jugendparlament.lu/resolutions/>

Contact :

Stéphanie Wies
Chargée de mission « Jugendparlament »
CGJL- d'Jugendkonferenz
+352 406090338
Stephanie.wies@cgjl.lu